



**Les Organisations ci-après
(premières signataires) ont adoptées au niveau national
le 30 Novembre 2018 le communiqué suivant :**

NON À LA RÉVISION DE LA LOI DE 1905 !

Des projets de révision de la loi de 1905 seraient à l'étude. S'il s'agit de mieux encadrer des dérives intégristes mettant en cause les principes et valeurs de la République, le titre V de la loi, intitulé *Police des cultes* fournit l'arsenal juridique suffisant. S'il s'agit de financer les cultes de quelque manière que ce soit, on entrerait alors dans une procédure concordataire que la loi de 1905 avait précisément pour but d'abolir.

Les organisations laïques soussignées, réunies le jeudi 22 novembre 2018 à Paris, mettent en garde contre toute modification de la loi de séparation des Églises et de l'État du 9 décembre 1905, quelles qu'en soient les voies. Cette loi est un pilier fondamental de la République. Pour assurer à chaque citoyen la liberté de conscience, elle a instauré un juste équilibre entre la garantie du libre exercice des cultes et la neutralité confessionnelle de l'État.

Les organisations signataires rappellent donc solennellement l'intangibilité des principes solidairement posés par la loi :

Article 1 - La République assure la liberté de conscience. Elle garantit le libre exercice des cultes sous les seules restrictions édictées ci-après dans l'intérêt de l'ordre public.

Article 2 - La République ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte.

Elles demandent, par-delà les débats inutiles que suscitent ces projets de révision, que soit déjà et complètement appliquée la loi.

Centre d'Entraînement aux Méthodes d'Education Active - CEMEA 

Conseil National des Associations Familiales Laïques - CNAFAL 

Débats laïques 

EGALE 

Fédération des Conseils de Parents d'Élèves - FCPE 

Fédération Française de l'Ordre Maçonnique Mixte International « Le Droit Humain » 

Fédération Générale des Pupilles de l'Enseignement Public 

Fédération nationale de la Libre Pensée 

Francoas 

Fédération syndicale unitaire - FSU 

Libres MarianneS 

Ligue de l'enseignement 

Ligue des Droits de l'Homme 

Planning familial 

Solidarité Laïque 

Syndicat des Enseignants - SE UNSA 

Syndicat de l'Inspection de l'Éducation Nationale - SI-EN UNSA Éducation 

Syndicat National des Personnels de Directions - SNPDEN 

Syndicat de l'Éducation Populaire - UNSA 

Union des Familles Laïques - UFAL 

Union Rationaliste 

UNSA Éducation 

Dans le prolongement de ce communiqué national,



La Fédération Départementale de la LIBRE PENSÉE des Alpes-Maritimes,



Les Sections de la LIGUE DES DROITS DE L'HOMME des Alpes-Maritimes,

Ont demandé au Préfet du département de les recevoir sans délai afin de lui faire connaître leur ferme opposition à toute révision de la Loi de 1905 sur la séparation des Églises et de l'État.

Nice, le 1^{er} Décembre 2018